

PROJET DE LOI SUR L'OBJECTION DE CONSCIENCE À LA SUITE D'UN DÉBAT À LA CHAMBRE...

Quand sous la pression populaire le gouvernement est amené à concéder quelque avantage au peuple, il y apporte tant de restrictions et fait subir tant d'amendements au projet en faisant l'objet, que finalement ce qui devait apporter un mieux être et un progrès ne modifie que fort peu et fort mal l'état de choses existant.

L'un des grands arguments que l'on suppose nous opposer lorsque nous dénonçons le crime de toutes les lois, c'est l'exception des lois à caractère social.

Or, il est facile de rappeler, d'abord que lorsque l'une d'elles consacrant un progrès est votée, elle ne fait que ratifier avec retard un état de fait, imposé par les nécessités et entré déjà dans les mœurs, ensuite que ces lois, loin d'affermir ou de garantir ce progrès, tendent à le déformer, à le défigurer, à l'amoindrir, à l'en-traver, à le caricaturer, à le neutraliser et à s'opposer par tous les moyens à ce qu'elles prétendent défendre.

La lecture du journal officiel est enrichissante à cet égard et le dernier débat à la Chambre sur la reconnaissance de l'objection de conscience, illustre ce qui précède. Alors que la position irréductible des objecteurs refusant la participation à toute armée est suffisamment nette, alors que la loi dans son dépôt ne prévoyait et ne pouvait prévoir qu'un service civil, indépendant du ministère de la Défense Nationale, voici qu'on prétend n'envisager qu'une modalité d'accomplissement du service militaire pour les objecteurs.

Il est difficile d'imaginer plus d'ignorance (réelle ou simulée) de la part de ceux qui représentent, officiellement du moins, l'ensemble de la nation.

Il est difficile de supposer qu'un débat puisse être engagé entre des hommes s'étant aussi peu penchés sur le problème et s'opposant les uns aux autres par des slogans usés jusqu'à la corde, faute de pouvoir le faire par des arguments sérieux.

Rien de plus hilarant que d'entendre les membres d'un parlement, dont le premier soin au moindre danger est de filer à Bordeaux ou au delà, s'indigner que certains puissent en temps de guerre se dérober «à leur devoir».

Il est extraordinaire pour des hommes partisans d'une armée européenne que pas un seul d'entre eux n'ait songé à dénoncer le fait que les appelés de cette future armée seraient jugés différemment, selon qu'ils seront nés en France ou dans un autre pays.

Mais pour nous qui avons dépassé le stade de ces hommes des cavernes (ne devrais-je pas dire des casernes) pour nous qui mettons notre gloire à autre chose qu'à fracasser la tête de nos semblables, que ce soit avec une pierre taillée ou sous l'effet d'une bombe atomique, pour nous qui plaçons notre honneur non à détruire, incendier et saccager, mais à édifier, organiser et améliorer, pour nous «les truqueurs et les illuminés» (Biaggi dixit) (1) ce ne sont pas ceux qui refusent la guerre mais ceux qui l'acceptent, pour nous, comme l'écrivait La Fouchardière «les déserteurs ce sont ceux qui ne désertent pas».

Pour nous la question n'est pas de savoir si l'homme qui refuse la tuerie «était tout de même mieux en

(1) Rappelons que si le premier terme peut être revendiqué par son auteur pour son propre compte, il n'y a jamais eu d'illuminé chez ce tenancier, que les bordels qu'il possédait outre Méditerranée en qualité de dernier représentant de la moralité et de la patrie.

prison que ceux qui risquaient leur vie dans les djebels» (Georges Juskiewenski dixit), mais qui servait l'humanité, de celui qui disait non aux ratissages, aux ratonnades, aux Oradour africains et aux tortures de la villa Susini, ou de ceux qui prêtaient leur force et leur complicité à l'accomplissement de tant de crimes?

Comme il y a loin, mon pauvre Lecoin, de ton geste inflexible et généreux à ces querelles de troglodytes entre les mains desquels repose hélas, tout le sort d'un peuple.

Maurice LAISANT.
